

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 FEVRIER 2015

o PERSONNES PRESENTES :

Pierre GAL

Jean-Pierre BAILLARD, Jean-Paul COUTY, Alain BRUCHEZ, Marie Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Jean-Michel JACQUES, Lionel LERDUNG, Lionel VERNAY, Laura VIRET, Pascale VULIN

Invités : Jean THOMASSON Président des Anciens d'AFN, Daniel LAVERRIERE, délégué local AFN et Michèle AILLOUD membre du Souvenir Français.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLARD

o ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS:

-RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015- REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR
-LOCAL TECHNIQUE- CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE
-APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES – SYANE .

Délibération complémentaire proposée par le Maire :

-MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE PAR LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES
-SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES TARTIFILOUS

AFFAIRES DIVERSES

En début de séance, Madame AILLOUD intervient et explique comment fonctionne le Souvenir Français et ce qu'il peut apporter au milieu scolaire ainsi que dans l'organisation de commémorations. Les Anciens d'AFN expliquent également leur démarche. Il est nécessaire pour ces mouvements d'avoir des soutiens et de s'entourer de personnes plus jeunes pour poursuivre leurs œuvres. Après leur départ, la séance se poursuit par les délibérations.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015- REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Madame MARGUERETTAZ, en charge du recensement, a effectué un travail de qualité sur notre village. Sa rémunération se compose des postes suivants : 60% du SMIC (874,50€) + 1€ /bulletin récolté (380 env.) + 0.5€ /feuille de logement récoltée (150€ env.) + prime pour bon achèvement de 200€ + Indemnité forfaitaire pour déplacements de 200€ soit environ 1450€ net pour 5 semaines d'activité.

VOTE 11 VOIX POUR

- LOCAL TECHNIQUE- CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

La personne qui suivra les travaux de notre futur local technique chez Fauraz doit être choisie. La société Le Colisée, déjà habituée à travailler avec notre architecte, est proposée. Le montant des honoraires serait de 10500€ ttc.

Le permis étant déposé, la prochaine étape sera celle des appels d'offres.

VOTE 11 VOIX POUR

- APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES – SYANE .

Suite à une directive européenne de 2009, les communes ont la possibilité de se regrouper pour obtenir des tarifs préférentiels d'électricité. Le Syane se propose de constituer ce groupement d'achat.

VOTE 11 VOIX POUR

- MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE PAR LA COMMUNE DE VOVRAY EN BORNES

2 ans après notre engagement auprès de la commune de Vovray en Bornes pour l'embauche d'un agent technique, il s'agit simplement de renouveler le contrat qui nous lie.

VOTE 11 VOIX POUR

- SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES TARTIFILOUS

Comme évoqué lors d'un récent conseil municipal, nos 2 communes se sont engagées à soutenir financièrement cette association tout au long de l'année scolaire. Il s'agit aujourd'hui de verser 4458.25€ par commune pour le règlement des charges du premier trimestre.

VOTE 11 VOIX POUR

AFFAIRES DIVERSES

-BUDGET COMMUNAL: Une réunion spécifique de préparation aura lieu début mars pour un vote à la fin mars.

- INTERCOMMUNALITE : Dans le cadre de la réforme territoriale, les élus représentants de nos communes ont rencontré leurs homologues du Pays de Filière, de Fier et Usse, d'Annecy et de St Julien.

Le Préfet a la volonté de regrouper la CCPC avec la communauté de communes du Pays de Filière.

Les points de difficulté qui sont étudiés sont les différences de compétences d'une intercommunalité à l'autre ainsi que la perte potentielle d'une dotation de 2.4M€ pour la CCPC si ses compétences évoluent. L'Etat impose un minimum de 20000 habitants par intercommunalité. Des décisions seront imposées si les communes ne prennent pas d'initiatives pour se regrouper ou pour créer des communes nouvelles.

- DEMANDES DE C.U. : Mesdames Dubouchet Suzanne et Desbiolles Thérèse ont déposé une demande pour la viabilisation de 2 parcelles au chef-lieu, derrière l'église. La surface totale du projet est de 2 hectares. Le Maire a consulté plusieurs entités pour obtenir leur avis (SDIS, CCPC, DDT, ...).

Pour l'instant, un refus est signifié. La commune manque d'une réserve d'eau pour la protection incendie du chef-lieu, les parcelles n'ont pas d'accès à l'évacuation des eaux pluviales et la route d'accès n'a pas les fondations nécessaires pour être empruntée par des véhicules de chantier. Les travaux nécessaires à la levée de ces réserves ne peuvent pas être pris en charge par la collectivité.

Le projet, qui se situe sur une zone constructible du POS, comporte une douzaine de parcelles. Il devrait inclure des habitations regroupées ou de petits locatifs. Les élus estiment que ce projet peut être positif pour notre village.

-DENEIGEMENT LOGEMENTS PERSONNES AGEES: la municipalité avait décidé la prise en charge du déneigement des accès de 14 logements du village. La durée requise pour ce travail est d'une heure par tournée de déneigement.

-TARTIFILOUS: Pendant ses congés maternité, Nadège COUTY devra être remplacée le 4 avril pour la surveillance des enfants scolarisés à Vovray. Il est convenu que Rémy, qui travaille au Sappey, puisse faire ce remplacement. Afin qu'Adeline COUTY ne soit pas seule pour la surveillance des enfants au Sappey, il est envisagé que l'un des employés municipaux prennent ses repas à la cantine et assure ainsi la permanence d'un second adulte. Les TAP ne seront encadrés que par une seule personne. Cette situation sera heureusement limitée d'avril à juin.

LA SALEVIENNE: une réunion est organisée à la salle du Sappey ce samedi à partir de 14h30,

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE: les déléguées, Martine DUSONCHET et Pascale VULIN informent les élus que notre commune doit toujours s'acquitter des frais de fabrication et pose de panneaux pour régler la circulation sur le massif du Salève. Le Maire indique que ce projet sera intégré au budget 2015.

DENEIGEMENT: Alain BRUCHEZ, en charge de cette question, indique que vers la Grange et aux Noyers, des noisetiers se sont couchés et gênent le travail de déneigement. Le Maire informe qu'une tronçonneuse sur rallonge télescopique de 5,5 mètres est en cours d'acquisition pour que nos employés puissent faire ce travail.